COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION HYGIÈNE ET SECURITÉ (CHS)

Mardi 29 septembre 2020

- Membres présents: M. Hénine (Principal), Mme. Herment (Principale-adjointe), Mme. Santander (documentaliste), M. Radoux (Agent technique), M. Marmonier (AED), M. Nganga (AED), Mme. Sellini (parent d'élèves FCPE), Mme Saliou (parent d'élèves PEEP)
- <u>Membres excusés</u>: Mme. Kerneis (infirmière scolaire), Mme. Lhuillery (Agent de prévention)
- o Début de la séance : 17h30

INTRODUCTION: QU'EST-CE QU'UNE CHS?

- CHS Commission Hygiène et Sécurité en EPLE
- Une Commission Hygiène et Sécurité est obligatoire dans les établissements suivants :

les Lycées Professionnels et les Lycées Polyvalents,

les Lycées Généraux comportant des sections d'enseignement technique,

les Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (Erea),

les Collèges accueillant une Segpa.

- Une Commission Hygiène et Sécurité est vivement conseillée dans l'ensemble des Lycées et Collèges d'enseignement général.
- Les missions de la CHS sont :

Promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels, Contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement,

S'intéresser aux conditions de travail des élèves et des personnels, **Visiter** tous les locaux de l'établissement,

Rendre des avis et faire des propositions ; ces avis prendront la forme d'analyses de difficultés rencontrées, de bilans,...

Créer des groupes de travail pour instruire un dossier,... etc

• **Rappel**: un registre SST (Santé et Sécurité au travail) est disponible à la loge Il peut être complété par tout usager de l'établissement (personnel, élève, parent). Il fait l'objet d'une lecture en CHS.

ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation de la CHS et désignation d'un secrétaire de séance (Mme Santander et Mme XXX)
- o 2. Bilan de rentrée hygiène et sécurité
- 3. Lecture critique du protocole sanitaire
- 4. Validation des protocoles complémentaires (infirmerie, CDI, EPS)

1. BILAN DE RENTRÉE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- Dotation de l'établissement :
- ✓ 1 infirmière à temps plein
- √ 1 médecin scolaire (présent le lundi sur demi-journée)
- √ 30 personnes ressources PSC1 (adultes)
- √ 3 personnes ressources PAE3 (adultes)
- √ 1 défibrillateur (dans le hall)
- ✓ Pour rappel : l'année dernière, des élèves de 3ème ont bénéficié de la formation PSC1

2. LECTURE CRITIQUE DU PROTOCOLE SANITAIRE

PROTOCOLE SANITAIRE DU COLLEGE JEAN JOUDIOU

Texte de référence : https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630

CONTEXTE

- Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le protocole du Ministère de l'Education nationale s'applique pour la rentrée scolaire 2020 / 2021 en s'appuyant notamment sur l'avis rendu le 7 juillet par le Haut conseil de la santé publique (HCSP). La circulaire de préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020 (publiée le 10 juillet 20201) rappelle l'objectif social d'accueillir un maximum d'élèves et prévoit de ce fait des adaptations en fonction de l'évolution spatiale ou temporelle de la situation épidémique :
- Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.
- Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, un plan de continuité pédagogique sera mis en place pour assurer l'enseignement à distance.
- Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il prend en compte le contexte propre au collège Jean Joudiou de Châteauneuf sur Loire.

Préalable

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Ils préviennent immédiatement le Chef d'établissement qui en réfère à l'infirmière. Le protocole est ensuite appliqué selon le cas (voir fiche annexe).
- L'accès des parents et personnes extérieures aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent

porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les règles de distanciation physique

En raison du port du masque dans les espaces clos (salles de classe, CDI, cantines, , etc.), et dans les espaces extérieurs la distanciation physique ne s'applique pas.

L'application des gestes barrières

Le lavage et la désinfection des mains : du gel hydro-alcoolique est mis à disposition des élèves et des personnels dans les locaux (salles de classe, CDI, cantine, administration). Du savon est mis à disposition dans les toilettes. Avant l'entrée en classe, chaque professeur doit vérifier que les élèves se désinfectent les mains. Le gel hydro-alcoolique n'est plus mis à disposition des élèves à l'entrée du collège pour fluidifier les passages.

Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle. Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les écoles ou établissements. Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

o Pour les élèves

Pour les collégiens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Il appartient aux parents de vérifier que les élèves viennent au collège munis du nombre de masques en quantité suffisante (2 à 3 selon les cas). Le collège n'est pas tenu de fournir des masques en dépannage. Lorsque le stock sera épuisé, les parents dont les enfants n'auront pas de masque viendront les rechercher.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

A la cantine, les élèves enlèvent leur masque une fois assis et le remettent pour se lever et quitter la salle de restauration. Des AED passent avec une poubelle pour récupérer les masques jetables. Les masques lavables doivent être rangés dans une pochette réservée à cet effet. Durant le repas, les élèves ont interdiction de se déplacer : les AED sont chargés de l'approvisionnement complémentaire des tablées (eau, pain ..) à la demande des élèves.

La ventilation des classes et autres locaux :

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves (à 6h30), pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour par les agents

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour par les agents

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque passage de groupe par les AED. Cette obligation alourdit le service des AED qui ne sont pas assez nombreux pour tout gérer, ce qui occasionne des retards et une augmentation des incivilités dans la cour. La CHS suggère que les professeurs volontaires viennent renforcer l'équipe des AED sur le créneau 13h-14h. Un sondage d'intention sera publié via Pronote.

l'accès aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, livres, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

La formation, l'information et la communication

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrières dont

l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Les parents sont tenus informés de l'évolution du protocole via Pronote et le site de l'établissement.

3. VALIDATION DES PROTOCOLES COMPLÉMENTAIRES (INFIRMERIE, CDI, EPS)

PROTOCOLE EPS SEPTEMBRE 2020

Texte de référence :

Protocole sanitaire et établissements scolaires 2020-2021 EPS RENTRÉE SCOLAIRE 2020 - REPÈRES POUR LA REPRISE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE EN CONTEXTE COVID

Protocole sanitaire EPS Châteauneuf-sur-Loire

- •Les trajets du collège jusqu'aux installations et des installations jusqu'aux terres du Château s'effectueront en masque.
- •Chaque enseignant procédera à la distribution de gel hydro-alcoolique en rentrant sur les installations et à la fin de l'activité.
- •Dans le contexte actuel de COVID, il est demandé aux élèves de venir directement en tenue de sport. Les chaussures d'intérieur seront à changer au dernier moment. Il peut être prévu une tenue de rechange dans un sac en cas de tenue mouillée, salie ou abimée (possibilité de se changer dans les toilettes du collège) Il est demandé aux élèves de prévoir une petite bouteille d'eau nominative.
- •Le passage dans les vestiaires se fait uniquement pour poser le sac, changer de chaussures.
- •Les sanitaires seront utilisés de façon exceptionnelle et nettoyés après leur utilisation.
- •Lors des activités, le masque pourra être retiré et stocké dans une pochette plastique nominative (classeur EPS).
- •La plupart des activités se feront sans masque en respectant au maximum la distanciation physique.
- •Les activités Rugby et Judo sont pour le moment retirées de notre programmation et de notre AS
- •L'acrosport se fera lors des contacts entre élèves avec le masque et la pratique sera adaptée.

Protocole sanitaire

obligatoire systématique, pour les élèves et les Port du masque personnels. 

Lavage des mains au gel à l'entrée du CDI.



informatique utilisé (clavier et souris) par les élèves Nettoyage du matériel



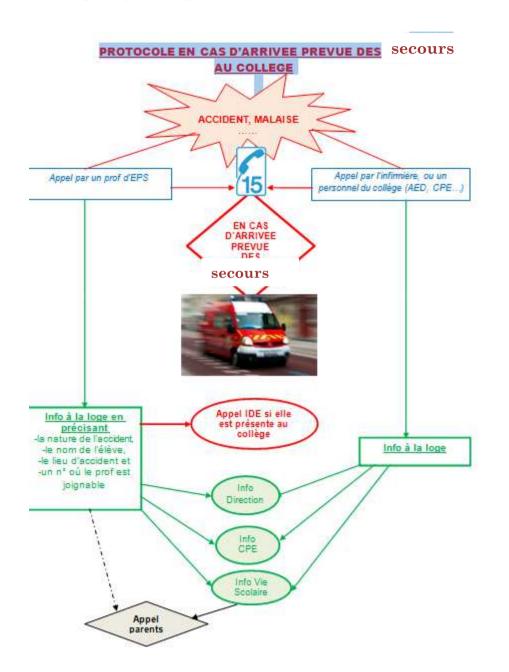
Mise en isolement 3 jours des documents en retour



Aération du CDI 15 mn hebdomadaire du CDI toutes les 2 heures. Aseptisation

Collège Jean Joudion

PROTOCOLE D'URGENCE



En cas d'absence de l'équipe de direction : un numéro d'urgence est communiqué à la Vie scolaire

QUESTIONS DES PROFESSEURS (MME SANTANDER)

Le lavage et la désinfection des mains :

Pourquoi n'y a t-il pas de désinfection des mains à l'entrée ?

Cela prendrait trop de temps. M.Henine rappelle les files d'attente du mois de juin dernier.

Des collègues m'avaient expliqué qu' une collègue n'utilisait jamais le gel. Il est rappelé que c'est de la responsabilité professionnelle des personnels de respecter le protocole. Par conséquent, l'enseignant doit s'assurer que les élèves se désinfectent les mains.

Les masques :

Pour les enseignants, des dotations viennent d'arriver. J'ai expliqué que c'était tard. Avant cette date, les enseignants pouvaient obtenir des masques sur le religuat de l'année dernière. Il y a eu guelques demandes.

Que faire pour les élèves qui jouent avec leurs masques ? A qui il faut constamment dire que le nez doit

être couvert?

Le temps de la pédagogie est fini. Si cela arrive trop souvent, il faut sanctionner. Heure de retenue possible avec un travail de réflexion sur le Covid, l'intérêt du masque....

Les parents et AED précisent que les élèves respectent plutôt bien le port du masque.

Si les élèves arrivent sans masque, ils risquent d'être renvoyés chez eux car les parents doivent fournir les masques et nous n'avons plus de stock. L'heure est à la fermeté car des lettres de parents anti-masques commencent à arriver.

La ventilation:

Préconisée surtout en dehors de la présence des élèves. Une représentante des parents indique que certains profs refusent de fermer les fenêtres et le froid devient problématique.

Pourquoi certaines salles ne sont pas aérées le matin ? On m'a répondu que les salles étaient toutes aérées puis les fenêtres et stores étaient refermées.

J'avoue ne pas voir l'intérêt de refermer les stores. Un agent m'a expliqué qu'effectivement ils refermaient tout en partant.

> Peut-on laisser le soir en partant les fenêtres et les stores ouverts pour mieux aérer ?

Non il faut fermer les stores mais en laissant quand même passer l'air (bandes visibles) et laisser les fenêtres ouvertes. Les agents ne peuvent pas tout refermer si vous laissez tout ouvert.

Nettoyage et désinfection

On a rajouté « par les agents » à la fin du 2ème paragraphe et « par les AED » à la fin de la $1^{\text{ère}}$ phrase du 3ème paragraphe.

3 Aed dans le self pour désinfecter, fournir le pain, changer les pichets. Le flux est tendu, ils courent tout le temps. Occasionnellement, des élèves aident mais ils ne peuvent pas manipuler le désinfectant qui doit être utilisé avec des gants.

> **Doit-on garder la désinfection des tables ?** Oui car les élèves n'ont pas de masque. Si l'épidémie refluait, c'est ce qui serait abandonné en 1^{er} car chronophage.

Conséquences immédiates sur l'ambiance et la surveillance :

Doriane, l'assistante pédagogique ne peut plus ouvrir l'AD le midi car elle doit aider ses collègues. Les AED sont épuisés et ne pensent pas pouvoir tenir le rythme longtemps.

Ils ne peuvent plus surveiller, gérer les disputes qui peuvent dégénérer, les jets de nourriture. Ils ne peuvent plus être à l'écoute, des élèves leur ont dit qu'ils étaient moins « gentils ».

Ils demandent de l'aide.

La direction a proposé un sondage pour voir si quelques collègues pourraient donner un coup de main entre 12h15 et 13h45. Les AED réussissent à gérer jusqu'à 12h15.

J'ai expliqué que ce serait difficile car des profs travaillent, corrigent des copies le midi, animent des clubs, les SOS, l'aide aux devoirs, l'AS sur la pause méridienne.

On m'a dit qu'il s'agirait de trouver 1 à 2 personnes par jour.

Les élèves vont être aussi sollicités mais les AED précisent que les élèves qui aident actuellement se disent épuisés à la fin du service

Question sur le 1/2 poste d'AED perdu : la commission d'attribution est passée, nous ne l'avons pas obtenu. Une révision est en cours. Les AED précisent que même si Cindy obtient un temps plein au lieu d'un 1/2 poste, elle est déjà présente le midi donc il n'y aurait pas quelqu'un en plus pour la demi-pension.

> En cas de covid, il serait impossible de tracer les cas contacts car les élèves mangent tout le temps avec des gens différents.

Il est impossible de faire manger les élèves par classes car les AED qui ont expérimenter ce dispositif en juin explique qu'il n'est plus possible de maintenir un fonctionnement par secteur par manque de temps, l'effectif est trop nombreux, le service déborderait forcément. De plus, comment pourraient-ils faire pour les élèves prioritaires (AS, chorale, clubs,)?

Idées pour le traçage :

- Mettre une feuille par tablée où les élèves s'inscrivent.

Pb : Qui s'occupe de la feuille ? Pas les AED. Les stylos doivent être désinfectés. Par qui ?

- Faire des photos : qui les fait ? Pb du droit à l'image.
- Interrogation des élèves si cas de covid : certains ne sauront plus quelques jours après.
- Demander aux profs en S1 de faire noter dans l'agenda avec qui l'élève a mangé ?

Question sur la réunion parents-profs :

Les modalités restent à définir. Il faut d'abord savoir combien de parents s'inscrivent Des entretiens téléphoniques seront privilégiés quand les élèves ne posent aucun problème.

PROCHAINE CHS

- Mardi 17 novembre (ajournement de la CHS du mardi 6/10)
- 1. Bilan des exercices incendie et alerte intrusion
- 2. Visite des nouveaux locaux (si livraison)
- o 3. Remontée du registre SST
- o Fin de séance à 19h30